

2026-091



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juin 2026 – Délibération n°091

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

**Convocation envoyée,
affichée le : 02/06/2026**

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 29

Absents : 0

Résultats :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Liste des délibérations

affichée le : *02/06/26*

L'an deux mil vingt-six le huit juin à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Damien LAURAIN

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON- Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

Absents : Florence RAYNAL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Amandine SAINT- ANTONIN (a donné pouvoir à Mélina COUSI) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Evelyne DURAND) - Bruno PEYRAT (a donné pouvoir à Myriam LACAN) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Elodie ROBIN).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle qu'après l'adoption du Compte Financier Unique par le Conseil municipal, il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice conformément aux dispositions budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales.

Cette affectation a pour objet de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice, d'assurer l'équilibre du budget de la commune et de garantir le financement des dépenses et projets à venir. Elle permet également de préserver les équilibres financiers de la collectivité et de sécuriser sa capacité d'autofinancement.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>[Signature]</i>	<i>20</i>
--------------------	-----------

2026-091

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le compte financier unique 2025, approuvé ce jour par le Conseil Municipal ;

Considérant le résultat net de fonctionnement de 2 376 784.76 € après reprise du résultat excédentaire de fonctionnement de 6 581 € du budget annexe lotissement de Buzeins (Albespy) clôturé le 13 janvier 2025 ;

Considérant qu'il convient, conformément aux dispositions de l'instruction comptable M57, d'affecter ce résultat ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'AFFECTER 1 430 444.80 € (article 1068) au financement des dépenses d'investissement 2026 et de reprendre 946 339.96 € en réserve au budget général 2026 (article 002).

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET



Le secrétaire de séance
Damien LAURAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture